

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA PARTICIPATION AUX DÉTECTIONS DE
LA SECTION SPORTIVE MIXTE
DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE 2023/2024 NIVEAU 6^{ème}

Dossier à remettre le **Lundi 27 MARS 2022 à midi au plus tard au secrétariat du Collège au nom de Mme MERGEY avec la référence : Section Foot.**
2, chemin des Petits Marais 77270 VILLEPARISIS

Votre enfant devra se munir d'une bouteille d'eau et devra porter une tenue de football, crampons et protège-tibias pour ces deux journées proposées :

MERCREDIS 29 MARS et 5 AVRIL 2023

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

➤ Mme **MERGEY Séverine** (Professeur EPS du collège, coordonnatrice de la classe)

Mail : severine.mergey@orange.fr

➤ M. **LOUISET Cédric** (Educateur de l'USMV FOOTBALL)

Mail : usmvilleparisis@gmail.com

Cette section fonctionne en partenariat avec le Club de l'USMV Football.

Le nombre de places de cette classe étant limité, deux journées seront organisées et la présence de l'intéressé (e) sera **OBLIGATOIRE** sur ces deux séances.
Ces tests de sélection et de recrutement sont ouverts à tous les élèves garçons et filles futur(e)s 6^{èmes} né(e)s en 2012.

Constitution du dossier : Compléter les fiches de renseignements suivantes et fournir les documents suivants :

➤ Photocopie du livret scolaire de CM2 du 1^{er} et 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre.

➤ 1 Enveloppe timbrée libellée à votre adresse en précisant le nom de l'enfant concerné(e).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Photo récente
obligatoire

PRESENTATION du POSTULANT :

Merci d'indiquer toutes les informations utiles sur l'identité de l'enfant souhaitant postuler à la section sportive football mixte

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Département : Nationalité :

Adresse des parents (ou du représentant légal) :

Madame - Monsieur :

(numéro et rue).....

Code postal : Ville :

AUTORISATION PARENTALE :

Je, soussigné(e) (Père, mère, tuteur, représentant légal) autorise mon enfant à participer aux journées de détections **les MERCREDIS 29 Mars et 5 AVRIL 2023** organisées par le Collège Gérard Philipe et le club de Football de Villeparisis et je reconnais avoir pris connaissance que **c'est une pré-inscription et qu'il n'est pas encore sélectionné.**

Quitter le stade :

J'autorise¹ mon enfant à quitter seul le stade le jour des détections / Je n'autorise pas¹ mon enfant à quitter seul le stade le jour des détections.

Droit à l'image :

J'autorise¹ que mon enfant soit photographié/filmé / Je n'autorise pas¹ que mon enfant soit photographié/filmé pour qu'il ou elle figure sur les différents supports du club et du collège.

Accidents :

J'autorise¹ / Je n'autorise pas¹ le responsable de la détection à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Assurance :

J'atteste¹ avoir une assurance qui prendra en charge les frais en cas d'accident / Je n'ai pas d'assurance¹ et les frais seront à ma charge en cas d'accident.

¹ Barrer la mention inutile.

Licence de football 2023/2024 : CLUB et AS

Je prends connaissance que l'engagement à la section sportive implique la prise d'une licence au club USMV Football et ce, avant le 30 juin 2023 et la prise d'une licence à l'AS Football du Collège dès septembre 2023.

Signature du parent :

PERSONNES à contacter en cas d'urgence

Merci d'indiquer toutes les informations utiles sur l'identité des responsables

Responsable 1 : Père/Mère/Autre

Responsable 2 : Père/Mère/Autre

Nom / Prénom :

Nom / Prénom :

Tel Portable :

Tel Portable :

e-mail :

e-mail :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Votre enfant avait-il une licence de football en 2022/2023 ? OUI NON

Dans quel club était-il licencié ?

Quelle est sa latéralité ? (pied fort) : Gauche Droit Ambidextre

Ce qui doit être retenu pour la section football :

Si les tests valident mon inscription à la section Football, je dois retenir en tant qu'élève et parents , qu'il y aura : des heures supplémentaires dans mon emploi du temps pour plus de pratique footballistique, un emploi du temps aménagé pour concilier scolarité et sport, un engagement sur les quatre années du collège, une assiduité aux entraînements proposés au Collège encadrés par les éducateurs du club, une adhésion **obligatoire** au Club de l'USMV et à l'AS du Collège, une participation aux compétitions proposées si je suis retenu(e) pour jouer, un comportement correct au Collège, aux entraînements du Club et à ceux du Collège.

Si votre enfant est retenu aux sélections de football, il faudra poursuivre son inscription définitive par quelques démarches administratives notamment pour être affecté au Collège Gérard Philipe. Vous devrez impérativement effectuer les démarches suivantes :

Si vous appartenez à la zone géographique de desserte du collège : il vous suffit de faire figurer le nom du Collège de secteur du volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^{ème} distribué par le directeur d'école de votre enfant.

DEMANDE DE DEROGATION : Si vous êtes domiciliés en Seine et Marne mais n'appartenez pas au secteur de recrutement du collège sollicité : vous devez impérativement renseigner une demande d'assouplissement de la carte scolaire au titre du motif « parcours scolaire particulier » en précisant section sportive FOOTBALL sur le volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^{ème} distribué par le directeur d'école de votre enfant.

Celui-ci transmettra l'ensemble des éléments suivants à sa circonscription :

- Le volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^{ème} sur lequel vous préciserez le nom du collège sollicité.
- L'accusé-réception de votre demande dûment complété et signé par ses soins.

Votre enfant pourra accéder à la section sportive Football sous réserve que la dérogation soit accordée par l'Inspection Académique.